

**STANDING COMMITTEE ON INDUSTRY
AND TECHNOLOGY**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE
ET DE LA TECHNOLOGIE**

Ottawa, le 6 décembre, 2022

L'hon. François-Philippe Champagne, C.P., député,
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0A6

Sujet: Panne de services de Rogers le 8 juillet 2022

Cher ministre Champagne,

Comme vous le savez, le 8 juillet 2022, une panne généralisée de Rogers a affecté le service de 12 millions de foyers et d'entreprises au Canada. Rogers a révélé qu'une défaillance du système à la suite d'une mise à niveau du réseau central a causé des perturbations dans ses services filaires et sans fil à travers le pays, y compris l'interruption de l'accès aux services d'urgence, comme le 911.

À la lumière de cet événement, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes (le comité) a décidé de se réunir le 25 juillet 2022 pour examiner les causes de la panne de service et ses répercussions sur les Canadiens. Le comité tient à vous remercier d'avoir participé à ces réunions et souhaite partager avec vous ses réflexions et recommandations de suivi.

Nous vivons dans un monde où les services de télécommunications sont devenus des infrastructures essentielles et tous les fournisseurs de services de télécommunications au Canada devraient s'efforcer de mettre en place des mesures pour atténuer l'impact des pannes sur la vie des Canadiens.

Il est impératif que les fournisseurs de services de télécommunications intègrent la résilience dans leurs systèmes, étant donné l'importance des services qu'ils fournissent. Ils doivent notamment mettre en place des mécanismes permettant de transférer les services d'urgence 911 et d'aviser adéquatement les clients lorsqu'une panne survient, et s'assurer que des redondances suffisantes sont intégrées à leurs réseaux afin de réduire le nombre de Canadiens touchés en cas de panne.

Monsieur le ministre Champagne, le comité vous remercie d'avoir réagi rapidement en convoquant les principaux fournisseurs de services de télécommunications et en leur demandant de conclure une entente officielle dans les 60 jours pour " garantir l'itinérance en cas d'urgence, l'assistance mutuelle et un protocole de communication pour informer le public et le gouvernement en cas de pannes majeures et d'autres urgences ".

Le comité souhaite s'assurer que des mesures solides sont en place pour protéger les Canadiens si une autre panne se produit. Le comité apprécierait que vous lui fassiez part de la mise en œuvre de ce protocole et des mesures que vous mettrez en place pour en assurer le respect.

En ce qui concerne le rôle du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le comité souhaite avoir un accès complet au rapport détaillé que Rogers devait fournir au CRTC. Il souhaite également être informé par le CRTC des prochaines étapes qu'il entend prendre et si le CRTC a l'intention d'imposer des pénalités à Rogers pour assurer la conformité dans les prochaines étapes.

La panne du 8 juillet 2022 montre à quel point les services de télécommunications sont essentiels pour tous les Canadiens.

M. Champagne, le comité vous remercie de l'attention que vous porterez à ses réflexions et recommandations et attend votre réponse avec impatience.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Joël Lightbound, Président